

# *Castella de Labarre à Foix*

Pour une valorisation du site

*Association des amis du Castella de Labarre*

*Janvier 2022*



## *A l'origine*

Depuis plusieurs années maintenant le site du Castella de Labarre à Foix est l'objet d'attentions nombreuses.

Jusqu'alors, le lieu n'avait plus été accessible qu'à quelques-uns, chasseurs ou cueilleurs, qui suivaient les sentes tracées par des sangliers ou des chevreuils pour progresser dans une végétation exubérante. Les fossés secs taillés dans le rocher, les élévations de la fortification haute, ces vestiges d'une place forte de périodes médiévale et moderne n'étaient plus connus que des amatrices et amateurs de courses en sous-bois difficilement pénétrables.

Parmi ces connaisseuses et connaisseurs certain(e)s cependant regrettaient le temps où le Castella s'offrait plus volontiers à celles et ceux qui souhaitaient s'en approcher, ce temps où des chemins permettaient d'avancer aisément en crête du roc de Labarre et où certaines emprises du site n'avaient encore pas été gagnées par le houx et les ronces.

En 2015, l'un de ces connaisseurs, Yves Vergé, a été élu conseiller municipal de Foix. Etant né à Labarre, il était de ceux qui, enfants, avaient fait du Castella un terrain de jeu.

Lui souhaitait que l'on puisse à nouveau progresser en sous-bois sur le roc de Labarre et accéder aisément à la fortification haute. Il ambitionnait même de rendre les élévations de la fortification visibles depuis le contrebas, depuis l'écart de Labarre et, pourquoi pas, de faire que l'on voie le Castella de Labarre depuis le château de Foix.

Or Yves Vergé est parvenu à convaincre. Il a convaincu la plupart des habitants du hameau d'abord et il a convaincu ses pairs élus du conseil municipal de Foix ensuite.

## *Un cheminement d'accès et un premier aménagement du site*

Le projet d'une re-ouverture du chemin en sous-bois a pris corps. Très vite un itinéraire a été envisagé, en boucle d'abord, de Labarre à Labarre par le Castella. Puis a été considérée la conception d'un cheminement qui permettrait de joindre le Castella depuis le Capitany par la rive droite de l'Alses et retour au Capitany par la rive gauche. Finalement les deux propositions ont été retenues et deux points de départ ont été entrevus, l'un à Labarre et l'autre au Capitany.

Une recherche d'états de propriété a été menée - il s'agissait de s'assurer de ce que les deux itinéraires seraient en domaine public chacun. En suivant, les tracés ont été définitivement arrêtés.

Les élus du conseil municipal de Foix ont ensuite validé la proposition d'aménagement qui leur était faite par un entrepreneur mandaté. Les travaux devaient porter essentiellement sur les abords du Castella au sud et à l'est et sur l'emprise même de l'ancien site castral, les parties les plus difficilement accessibles alors, le restant des tracés étant praticables.

Des déboisements localisés ont été pratiqués et, en quelques points, sur l'emprise de l'ancien site castral toujours, des mises en sécurité ont été opérées - rambardes et emmarchements plus information.

Yves Vergé et les élus du conseil municipal impliqués ont alors pensé associer les membres du comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre à la conception d'un topoguide et au balisage des deux cheminements. Les membres du comité départemental F.F.R.P. ont eux songé à associer les élèves du groupe scolaire du Capitany et leurs enseignants à l'élaboration du topoguide et de la signalétique. Est né de cette collaboration le topoguide *Un chemin une école. Le sentier du Castella*.

En 2017 les travaux d'aménagement étaient achevés, les itinéraires balisés et le topoguide édité. Les premiers marcheurs s'aventuraient sur le sentier du Castella et redécouvraient, ou découvraient le plus souvent, la fortification haute de l'ancien site castral.

### *Les prémices d'une valorisation du site*

Mais les élus de la commune de Foix, encouragés par les agents des services du département et les élus du conseil départemental, ont souhaité mener plus avant la démarche de re-ouverture du site.

Ils ont d'abord fait appel à un historien et un géologue qui les ont aidés à concevoir une signalétique implantée au départ des deux itinéraires et sur les tracés mêmes.

Ils ont sollicité le service départemental de l'architecture et du patrimoine pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la cristallisation des maçonneries vestiges de la fortification haute de l'ancien site castral. Des travaux de consolidation ont été menés alors sous suivi du S.D.A.P.

Ils ont encore fait appel à un historien de l'architecture qui a produit une étude sommaire susceptible de fonder une réflexion pour un aménagement du site et d'apporter à la connaissance de son histoire.

Enfin, avec le concours des techniciens du département de l'Ariège, les élus de la commune de Foix ont sollicité les chercheurs du laboratoire Traces de l'université Toulouse Jean Jaurès spécialisés dans la production de modèles numériques en trois dimensions de sites archéologiques. Le but était de modéliser le site du Castella de Labarre, en usant de la technologie Li.D.A.R., de manière à présenter un premier relevé topographique des vestiges. Un drone a ainsi survolé le Castella en février 2019 et le modèle numérique a été présenté aux élus de la commune au mois d'avril.

### *L'association des amis du Castella de Labarre*

Alors que ces dernières actions étaient menées, l'étude historique du site a été continuée. Et en mars 2019 une présentation sommaire des résultats de cette étude était proposée aux fuxéens.

Cette présentation publique a été l'occasion de rencontres entre personnes désireuses de faire que le site du Castella de Labarre fut connu également pour son histoire.

Une association a été constituée, en avril 2019. Lui a été donné le nom d'*association des amis du Castella de Labarre*. Ses membres, une vingtaine alors, souhaitaient autant faire connaître le lieu à un nombre plus grand d'individus qu'en prolonger l'étude par tous moyens qui seraient accessibles à l'association.

De manière à tenter d'atteindre ces objectifs, les membres de l'association ont d'abord pensé dégager de la végétation qui les recouvrait les parties de l'ancien site castral encore embroussaillées. Un dégagement devait par ailleurs permettre de reconnaître l'étendue du site castral et d'en mieux caractériser les vestiges apparents.

Aussi a été sollicitée, dès juillet 2019, une autorisation de prospection archéologique auprès des agents de l'Etat liés au service régional de l'archéologie - D.R.AC. Occitanie - et une autorisation de travaux auprès des agents de la Di.R.S.O., gestionnaires des parcelles sur lesquelles s'étend le site du Castella de Labarre<sup>1</sup>. Les autorisations sollicitées ont été obtenues et les dégagements de végétations engagés.

Les membres de l'association se sont accordés pour se retrouver sur le site chaque troisième samedi de chaque mois et, depuis juillet 2019, hors période de confinement strict, ils n'ont pas manqué une occasion de se retrouver. De fait, en ce début d'année 2022, la quasi intégralité du site est dégagée de la végétation envahissante qui le recouvrait.

A la demande des agents du service régional de l'archéologie d'Occitanie un plan topographique du site a par ailleurs été entamé dans le courant du second semestre 2019, grâce au concours d'un géomètre expert d'abord puis du responsable de la section topographie de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse et de ses élèves.

Enfin, en cette même fin d'année 2019 un rapport de prospection a été rédigé et remis aux représentants du ministère de la Culture en région. Un plan topographique partiel du site était inséré à ce rapport.

---

<sup>1</sup> Les parcelles sur lesquelles s'étend le site du Castella de Labarre ont été acquises par l'Etat avant la création du contournement de Foix. Elles sont encore en propriété de l'Etat et gérées par la Di.R.S.O. district Sud.

### *L'étude archéologique du site*

En 2020 une autorisation de sondage a été délivrée par les représentants de l'Etat aux membres de l'association des amis du Castella de Labarre. Il s'agissait alors de montrer en quoi l'approche archéologique était susceptible d'apporter à la connaissance de l'histoire du site.

Les témoignages d'aménagements d'ampleur, de période médiévale, ont été mis au jour en plusieurs points à l'intérieur comme à l'extérieur de la fortification haute. Un délaissement durable de cette même fortification haute jusqu'à la période moderne a été constaté ainsi qu'un re-investissement du lieu vers 1600 et pour un temps court.

Ces informations, qui confortaient ce que l'étude historique avait déjà permis de mettre en évidence, manquaient cependant de précision. Les séquences chronologiques obtenues étaient trop vagues. En outre seule la fortification haute, soit une part limitée de l'emprise de l'ancien site castral, avait été sondée. D'autres secteurs devaient être étudiés.

Pour ces raisons les membres de l'association ont sollicité en 2021 une nouvelle autorisation de sondage. Les représentants du ministère de la Culture en région leur ont en retour délivré une autorisation de fouille programmée. Grâce aux financements consentis en 2021 encore par l'Etat, la région, le département, la commune de Foix et à la contribution de la communauté d'agglomération Foix Varilhes ainsi qu'à des dons privés, la fouille programmée a été menée. Cette nouvelle campagne a donné lieu à production d'un troisième compte rendu d'opération.

En sont ressorties des indications précieuses quant au phasage de l'occupation du site. Ainsi, des prélèvements de charbons de bois analysés ont permis d'assurer que tant la fortification haute que certaines parties de l'agglomération qui lui était liée existaient entre 1159 au plus tôt et 1272 au plus tard. Or, était déjà assurée par l'étude historique du site l'existence d'un *castrum de Labarra* entre 1170 et 1194. A nouveau les données de l'étude archéologique validaient les apports de l'étude historique quant aux périodes d'occupation anciennes du site.

### *Un site attrayant, de différents points de vue*

Aussi, en quelques années, par la volonté de quelques individus et avec le soutien de l'Etat et des collectivités mais également de l'Union européenne, le Castella de Labarre nous est-il revenu.

Inaccessible encore au début de l'année 2015 il est aujourd'hui desservi par deux sentes praticables - une voie a même été ouverte en versant nord pour des véhicules à chenilles qui amène jusqu'à l'ancien site castral depuis le domaine géré par la Di.R.S.O.

L'emprise du site a été dégagée de la végétation qui le recouvrait entièrement et l'on peut désormais prendre la mesure du lieu et y évoluer sans contraintes et sans risques.

Les vestiges de la fortification haute ont été cristallisés et mis en sécurité.

Enfin l'étude du site, tant historique qu'archéologique, a révélé un passé complexe et riche.

Le lieu est fréquenté à nouveau. Les vestiges du site castral interrogent celles et ceux qui les découvrent. L'allure de parc péri-urbain qu'ont donné les membres de l'association au Castella plaît. La position, les perspectives surprennent. On a plaisir à traverser la fortification haute et l'agglomération qui lui était liée ou à s'y arrêter un temps. Pour certain(e)s le Castella de Labarre devient une destination.

### *A la croisée des possibles*

Maintenant que ce site est à nouveau ouvert à toutes et tous, qu'il a bénéficié de premiers aménagements et mises en sécurité, qu'il est mieux connu pour son passé même si l'étude archéologique en est juste entamée, qu'il est de plus en plus fréquenté se pose la question de savoir ce qui doit être fait encore.

Certain(e)s seraient tenté(e)s de penser que le plus important a été réalisé déjà et que seulement un entretien des espaces gagnés sur la végétation devrait être assuré désormais de manière à ce que soit garantie sur le long terme l'accessibilité du lieu.

D'autres, et les membres de l'*association des amis du Castella de Labarre* sont de celles ou ceux-là, croient que plus peut et doit être fait pour ce site. Elles et eux sont convaincu(e)s que l'ancien site castral attirerait plus encore s'il était mieux valorisé. Et surtout que le lieu mérite d'être encore valorisé.

Nous sommes à la croisée des possibles. Et c'est maintenant que doit être décidé le devenir du site du Castella de Labarre, du moins pour les décennies futures.

Les membres de l'*association des amis du Castella de Labarre* ont engagé une réflexion et la présentent ci-après, en quelques lignes. Cette réflexion est orientée puisqu'elle est sous tendue par l'idée que l'ancien site castral doit être l'objet d'attentions encore. Pour celles et ceux qui, semblablement, jugent que le Castella de Labarre mérite plus, cette réflexion première pourrait servir à fonder une démarche.

### *Un positionnement*

Le Castella de Labarre est un site de faible étendue - environ 7500 m<sup>2</sup> pour l'emprise de l'ancien *castrum* médiéval - sis au haut d'un rocher et enveloppé de bois. En cela il se distingue de sites urbains particulièrement accessibles - ainsi le château de Foix - ou d'autres sites de hauteur de plus grande étendue. L'histoire, a priori, en est moins exceptionnelle que celle d'un Montségur, d'un Lordat ou d'un Roquefixade. Le lieu aurait sans doute été plus tôt considéré s'il en avait été autrement.

Ceci étant posé, le Castella de Labarre a des attraits incontestables.

- Bien qu'éloigné et haut perché il n'est pas inatteignable. Les chemins qui le relie à des espaces de stationnement pour véhicules ne sont pas bien longs, sont peu pentus et ne présentent aucune difficulté pour des personnes valides.

- Les espaces au travers desquels les chemins d'accès au site sont tracés ne manquent pas de charme - les jardins du Castella au contrebas du site au sud-ouest, les bords de l'Alses en rive gauche comme en rive droite, les bois en crête du roc de Labarre. Si les abords du contournement de Foix ou certaines parties du quartier du Capitany peinent à séduire, inversement les perspectives sur le lac de Labarre, le Pech et le Saint-Sauveur, le viaduc de Vernajoul... satisfont les attentes.

- L'emplacement surprend - en crête du Roc de Labarre, des abrupts et ressauts rocheux défendant naturellement le lieu au sud comme au nord.

- Les vestiges de la place forte impressionnent toujours - fossés profondément taillés dans le grès, élévations de la fortification haute.

- Enfin, ce qui nous est donné à voir de l'agglomération qui enveloppait au Moyen Age la fortification haute intrigue, ces creusements du rocher qui correspondent à autant de modules bâtis sur et dans le rocher, habitations, ateliers, dépendances agricoles que reliaient des rues et qu'environnaient certainement des espaces libres partagés, une vraie ville en somme encore suggérée de ci de là.

Ces caractères singularisent le Castella de Labarre. Ils fondent son identité. De fait, un aménagement du site devrait tendre à révéler, à rehausser encore ces caractères sans les exacerber pour autant.

### *Quel aménagement ?*

L'aménagement du site du Castella de Labarre devrait être délicat, modéré, sensible.

Il pourrait tenir en la création de parcours de découverte contenus par des installations visant à la fois à l'information des publics (archéologie, géographie, géologie, histoire, milieux, végétaux...), au renforcement de la sécurité des personnes et à la préservation des vestiges de la place forte autant que de certains espaces végétalisés. Ces installations devraient être légères, efficaces et esthétiques. Elles

devraient éveiller la curiosité et cependant forcer le respect sans pour autant paraître trop contraindre. Elles ne devraient pas être une gêne à l'entretien des espaces.

La création de ces parcours de visite libre ne serait à envisager, croit-on, qu'après que des dégagements eussent été opérés qui permettraient de rendre plus compréhensibles les formes d'occupation anciennes du lieu. Ainsi, des fossés pourrait être extraite une part des comblements. La rampe d'accès à la plate-forme sommitale pourrait être découverte. La plate-forme sommitale elle-même pourrait être purgée en tout ou partie. Ces dégagements devraient être réalisés sous suivi archéologique voire après fouille. L'information recueillie lors des travaux servirait à enrichir les données à restituer au public sur les parcours de découverte. Après dégagements, une végétalisation devrait être envisagée (semis) et, le cas échéant, des aménagements spécifiques - pour le passage des fossés par exemple si une part des comblements devait en être extraite.

Dans le même esprit, des extensions d'ouvertures de perspectives dans la végétation pourraient être réalisées avant création de ces parcours - essentiellement vers le château de Foix.

Enfin, des aménagements devraient être opérés sur les chemins amenant au Castella. On pense en particulier au chemin des jardins du Castella, qui nécessiterait un tout autre traitement, tant pour son revêtement que pour ses à côtés (opération de reprise des parements des murets de soutènement et du revêtement jusqu'à l'entrée du bois et depuis le cimetière de Labarre).

La poursuite de l'étude du site devrait être envisagée comme une contrainte supplémentaire à la création de parcours de découverte sur le site, dans la mesure où certains secteurs seraient susceptibles d'être transformés après étude.

Le choix devrait être fait néanmoins d'un moment où l'on considèrerait avoir suffisamment d'informations sur l'occupation du site pour cesser toute investigation archéologique et rendre le site, intégralement, au public.

L'animation régulière du site devrait être envisagée afin que la visite libre ne soit pas la seule offre sur le lieu. Des visites guidées pourraient être organisées, régulièrement. Des manifestations pourraient également être conçues, rendues plus envisageables par l'existence désormais d'un cheminement accessible à des véhicules chenillés susceptibles de transporter occasionnellement des équipements légers démontables.

Toujours devraient être recherchées les conditions les plus favorables pour un entretien aisé du site.